



**1 TABLEAU DES USAGES AUTORISES**

Désherbage des dicotylédones annuelles et vivaces	Dose max. homologuée		Stade d'application (stade BBCH)	DAR	Nombre max d'application
	Printemps	Automne			
Blé (blé tendre d'hiver et de printemps, blé dur d'hiver et de printemps, épeautre, triticale)	75 g/ha	50 g/ha	3 feuilles à dernière feuille développée (BBCH 13-39)	Application au plus tard à BBCH39	1
Orge (d'hiver et de printemps)	60 g/ha	50 g/ha			
Seigle (d'hiver et de printemps)	75 g/ha	50 g/ha			

Zone Non Traitée par rapport aux points d'eau: 5 mètres  
 Zone Non Traitée par rapport aux zones non cultivées adjacentes: 5 mètres si la dose est inférieure ou égale à 60 g/ha, 20 mètres si la dose est de 75 g/ha.  
 Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>  
 Attendre 120 jours avant tout semis ou implantation en cas d'interruption prématurée de la culture (sauf autorisation).  
 NUFARM SAS préconise l'utilisation de **ACCURATE® TF** uniquement sur les cultures et usages mentionnés ci-dessus, et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014.

**2 MODE D'ACTION**

**DAYTONA® TF** est un herbicide systémique sélectif à pénétration foliaire et racinaire de la famille des sulfonylurées. Herbicide de post levée à large spectre efficace sur dicotylédones annuelles et vivaces des céréales, il agit par inhibition de l'enzyme acétolactate synthétase (ALS) (groupe HRAC B).

**3 SPECTRE D'EFFICACITE**

**DAYTONA® TF** est efficace sur un grand nombre d'adventices dicotylédones annuelles et vivaces.

Dicotylédones annuelles jeunes	Stade jeune	Stade développée
Anthriscus (faux persil), alchémille arabette, bleuet, capselle, cardamine, céraïste, coquelicots, géraniums, grémil, lamiers, matricaires, mouron (stellaire), moutarde (sanve), myosotis, pensée, ravenelle, renouée des oiseaux, renouée liseron, repousses de colza, scandix peigne de Vénus, Sénéçon, Véronique (de Perse)	50 g/ha	75 g/ha*
Fumeterre, Gaillet	75 g/ha*	
Dicotylédones vivaces	Stade jeune	Stade développée
Chardon – Rumex obtus	75 g/ha*	75 g/ha*

\* Dose maximale autorisée sur blé et seigle, pour une application au printemps.  
 Ne pas dépasser 60 g/ha sur orge, pour une application au printemps.  
 Ne pas dépasser 50 g/ha lors des applications d'automne.

**4 CONDITIONS D'APPLICATION**

**DAYTONA® TF** s'utilise sur des céréales en bon état végétatif. Ne pas appliquer sur une culture souffrant d'un stress dû à la sécheresse, l'excès d'eau, des températures basses, une attaque parasitaire, une carence minérale, une compaction du sol ou tout autre facteur réduisant la croissance de la culture. L'application de **DAYTONA® TF** sur sol très sec peut engendrer une réduction de son efficacité. Ne pas traiter des cultures mal implantées. Eviter l'inhalation de gouttelettes de bouillies. La répartition, de **DAYTONA® TF** doit être réalisée de façon homogène en évitant les recouvrements. Elle exige des jets et un débit soigneusement vérifiés, ainsi qu'une vitesse d'avancement du tracteur adaptée, afin d'éviter les manques et les surdosages. Appliquer **DAYTONA® TF** par temps calme, sans vent (vent inférieur ou égal à 3 sur l'échelle de Beaufort selon la réglementation en vigueur). Eviter tout entrainement des gouttelettes de bouillie sur les cultures voisines sensibles, ainsi que sur les zones cultivées qui vont être semées avec des cultures sensibles (espèce dicotylédones). Eviter les dérives de pulvérisation vers les mares, rivières et fossés. Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés...). Mettre en œuvre les bonnes pratiques agricoles visant à limiter les risques de dérive. Utiliser des buses adaptées et veiller à la qualité de la pulvérisation. Dans le cas d'utilisation de buses antidérive, respecter les recommandations d'utilisation du fabricant (volume d'eau, pression). En cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en œuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

**AMM : 2100069**

**Composition : 70 g/kg (7% p/p) de metsulfuron-méthyle + 680 g/kg (68%) de thifensulfuron-méthyle**

**Formulation : Granulés dispersibles dans l'eau**





**6 MELANGES EXTEMPORANES**

Ne pas utiliser **DAYTONA® TF** avec des engrais. En cas de mélanges avec un autre produit dans la cuve du pulvérisateur, toujours verser **DAYTONA® TF** en premier et ne jamais le mettre en contact avec un autre produit non dilué. Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la législation en vigueur et aux recommandations des guides des bonnes pratiques officiels. Pour tous renseignements complémentaires, consultez votre conseiller technique habituel. Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

**6 PREPARATION DE LA BOUILLIE**

Utiliser un volume d'eau de 200 à 400 L/ha. Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer le bouillie de **DAYTONA® TF** s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent. Introduire **DAYTONA® TF** directement par l'incorporateur après avoir rempli la cuve à moitié d'eau, l'agitateur étant en fonctionnement. En l'absence d'incorporateur, verser la quantité requise de **DAYTONA® TF** lentement et directement dans le réservoir du pulvérisateur, à demi rempli d'eau, l'agitateur étant en marche. Terminer le remplissage. Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur (clapet anti-retour, dispositif de surverser). Appliquer la bouillie immédiatement après la préparation. Dans tous les cas, ne pas conserver plus de 24 heures dans la cuve. Se protéger efficacement (voir paragraphe sur la protection de l'opérateur). Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel. Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

**6 CULTURES SUIVANTES ET DE REMPLACEMENT**

Cultures suivantes: à l'automne : céréales, colza, graminées fourragères, féveroles ou pois d'hiver. Couverts de jachères à base de graminées, moutarde blanche ou trèfle (blanc, incarnat, violet, souterrain). Au printemps: betterave, endive, lin, maïs, haricot, pois de conserve, pois protéagineux, pomme de terre, soja, sorgho, tournesol. Après **DAYTONA® TF** en programme avec une spécialité contenant des sulfonurées, nous consulter. Cultures de remplacement: attendre 120 jours après le traitement avant tout semis ou implantation en cas d'interruption prématurée de la culture (sauf autorisation). En cas de destruction accidentelle de la céréale, il est possible de semer du blé tendre, du blé dur, de l'orge de printemps après application de **DAYTONA® TF**. En cas de destruction accidentelle d'une céréales traitée à l'automne, il est également possible de semer, après labour du maïs, pois protéagineux, ray-grass et sorgho. Pour l'implantation de toutes autres cultures, nous consulter.

**6 PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE**

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, NUFARM SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

**7 STOCKAGE DU PRODUIT**

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées. Stocker à une température supérieure à 0°C.

**8 PROTECTION DE L'OPERATEUR ET DU TRAVAILLEUR**

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit. Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protection collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protection complémentaires comme les protections individuelles. En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex: lavage des mains, douce en fin de traitement) et un comportement rigoureux (ex: procédure d'habillage et de déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE:			
	MÉLANGE/CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE
		PULVÉRISATEUR PORTE OU TRAINÉ À RAMPE PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE BAS		
		TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)	Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF ISO 27065	EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1				

\* En cas d'intervention à l'extérieur : dans ce cas, les gants doivent être stockés et portés à l'extérieur de la cabine.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

## 9 NETTOYAGE DU PULVERISATEUR ET GESTION DES FONDS DE CUVE

Nettoyer très soigneusement le matériel de pulvérisation immédiatement après l'application afin d'éviter tous risques pour les autres cultures sensibles traitées à la même époque.

Les reliquats de produit (fond de cuve) seront dilués, puis épanchés sur les parcelles précédemment traitées ou détruits par un système de gestion des effluents approprié. Eviter de vider et rincer le matériel à proximité des arbres ou autres plantes destinées à l'ornement ou au titre de leur conservation. Eviter en particulier les zones explorées par les racines; Eviter de contaminer toute source d'eau (mare, fossés, cours d'eau).

La sécurité d'un pulvérisateur propre en 3 étapes de rinçage:

### 1<sup>ère</sup> étape:

- La totalité de l'appareil doit être rincé à l'eau claire et le fond de cuve dilué par l'ajout d'un volume d'eau au moins égal à 5 fois le volume du fond de cuve.
- Ce rinçage peut se faire à la parcelle ou sur une aire sécurisée.
- Vidange du pulvérisateur.

### 2<sup>ème</sup> étape:

- Rincer immédiatement 2 fois à l'eau claire la cuve, le tuyau et la rampe à l'aide d'une quantité d'eau au moins égale à 10% de la capacité de la cuve.
- Ajouter lors du premier rinçage un nettoyant spécial sulfonurées
- Eliminer tous les dépôts visibles
- Vidanger le pulvérisateur

### 3<sup>ème</sup> étape:

- Démontez et nettoyez à l'eau claire les buses et les filtres.

En cas de mélange avec une ou plusieurs spécialités pour lesquelles un processus de rinçage est indiqué, se référer à l'étiquettes la plus contraignante des spécialités mélangées. Le processus de rinçage des équipements de pulvérisation de ce produit est uniquement applicable à son usage seul ou en mélange avec des spécialités pour lesquelles une procédure de rinçage adaptée est requise.

## 10 ELIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux

## 11 EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

## 12 PREMIER SECOURS

S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste. En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste. En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité. En cas d'intoxication animale, contactez votre vétérinaire.

## 13 AVERTISSEMENT

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.



**ATTENTION**

**H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**

P273 Eviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Eliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale.

Délai de réentrée: 6 heures

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3: Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les applications à 75 g/ha de produit.

SPe3: Pour protéger les plants non cibles, respectez une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les applications inférieures ou égales à 60 g/ha de produit.

**EUH401: Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.**

Détenteur de l'AMM Nufarm SAS - Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Numéro d'agrément IF00008 Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com). Février 2020. Annule et remplace toutes versions précédentes.

## Nufarm s.a.s

Immeuble West Plaza - 11, rue du Débarcadère - 92700 Colombes

Tél: 01 40 85 50 50 / Fax: 01 47 92 25 45

[www.nufarm.fr](http://www.nufarm.fr)

 **Nufarm**  
Grow a better tomorrow

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**